

1
Première communication de l'Assemblée de
Naissance pour la Commune de SÉVÉRAC-BÉGÈNE

- 1793 -

- Dès lors il fut fait le 1793 J' Ann 2^e de
la République française à 10h. des matins, par devant
moi Pierre FRÖGENT, membre du Conseil général
de la Commune de Sévérac élu le 27 Décembre
dernier pour faire les actes judiciaires à constater
les naissances, mariages et décès des citoyens, 30 Com-
mune en laquelle publique de la naissance Commune
Joseph VALT anticlérical démissionnaire et habitant
municipalité de Sévérac Hettion, et village de Liancourt,
lequel appartient de Catherine ROBIN épouse d'Annie,
66 ans, veuve de l'ordre de St-Dominique, les
deux derniers dans le département de l'Aveyron,
section et village de Liancourt le premier cabane
en bois rebouté surdit village de Liancourt,
municipalité de Sévérac a déclaré à moi Pierre
FRÖGENT que Antoinette COBAT son épouse
se réfugiait mariage et accouché être 3^e fois
dans le mois de Mai dernier à 7h. des matins dans
la maison en qualité de fermière à Liancourt
et une fille qui n'a pas été présentée et à laquelle
il a donné le prénom de Thérèse VALT
et après cette déclaration que les mères Catherine
et Annie ROBIN ont certifié confirme à la
Véité et la représentation que n'a été faite
de la fille dénommée, j'ai rédigé en Véité
des formulaires qui me sont délivrés la présente
que j'ai signé. Joseph VALT père de la fille
et les deux mères ont déclaré ne recevoir ni gages
et autre chose que leurs reçus.

Pierre Fröment, officier public
Catholique.

18 octobre 1793 - Au II - 1^e de roi.

2

Pierre FRAPONT, membre conseil général
et confesseur Jean FAUNIÈRES, cultivateur de
Liaumonton existe des François ALLIÉRIES, menuisier,
cultivateur âgé de 46 ans et de Pierre-Jean TALABÈTÉ
menuisier cultivateur âgé de 37 ans. Le premier est
Liaumonton, le second est Joseph de Videl. Il a deux
filles Marie-CROS son épouse et accueillie de
16 octobre à l'école des matins et une fille Marie-
Grenier

Jean Faunières -

François Alliéries Pierre-Jean Talabèté -
Pierre Frapont -

17 Décembre 1793 - Au II - 1^e de roi.

Ex confesseur Joseph JERSEY PUE.
C'est menuisier du Moulin de Liaumonton, lequel
existe de Baptiste RICQUEZ de Liaumonton, cultivateur -
menuisier âgé de 51 ans et François ALLIÉRIES
menuisier bûcher. Liaumonton âgé de 66 ans. -- et
de l'âge que Marie RICQUEZ son épouse est accueillie
voici-hier. 15^e du concert à 5h du roi
dans la maison située du Moulin de Liaumonton
d'un enfant née -- auquel il a donné le
prénom François JERSEY PUE et

(Sais q'il n'y a pas d'ap)

Jean-Baptiste Ricquéz.
François Alliéries Pierre Frapont -

- 1794 -

- 2 Janvier 1794 - 3h. du rois.

Guillaume ST-ESSEY ? menuisier
du village des Paix ? reçois de Sèvres - Joseph
CROS, menuisier âgé de 45 ans de l'école ? menuisier
appelé le Liestadi, le premier à de l'âge à l'âge
Pierre FRAPONT que Marie CROS son épouse
est accueillie à l'école l'épousé midi ce 2^e jan
du mois de Janvier - menuisier rétabli au village des

3
Péjols d'un enfant nullement nommé Jean-Pierre
SACRE qui est cesseur Toto le CROS et
Jean-Taquet BIRON
filleme Sâlens.

16 Janvier 1793 - An II - vol des mœurs

Jean THABERT, cultivateur de
Liauron, époux de Pére - Jean THABERT âgé
de 36 ans et d'Antoinette APPRÈS épouse d'Antoine
CARBONEL, cultivateur, âgé de 62 ans. Nous devons
dire Mme. de Michel que Madame CARBONEL
son épouse est accouchée hier 15^e de l'an présent une
fille nommée à 2h de mœurs au village de Liauron
d'un enfant nullement Jean-Pierre THABERT.

Fait par nous administrateurs du district
de Vire - de - Baye ce 20 Février 1793, l'An II de
la République. Carie'. Pére Jean Thabert

Jean Thabert - père. Pére Frouard
épouse fille.

- 13 Février 1794 - An II. mœurs.

au confrere devant moi -
Pére FROBERT, Marie BOUSQUET veuve de
François DE BÈS, cultivateur de Liauron
laquelle épouse le Bapiste Niquet, cultivateur,
âgé de 51 ans et de Pére BÈSOT BÈS cultivateur,
âgé de 53 ans ils égaux - ont de deux filles
Catherine DE BÈS épouse de Guillemin, CAICA
about d'espous quelque temps fille également de
Marie BOUSQUET il accouché veuve non des
les 11h. du matin, à Liauron d'un enfant nullement
Antoine CAICA Pére Béonnes
Jean Bapiste Niquet

Pére Frouard
filleme Cabronnel. (D)

412 Vendée Ann II - 7 h. du matin.

Père FROGNÉT, membre du Conseil général de la commune de Sézanne-Béthenay. Ille le 27 Décembre 1791
et compagne Hélène VACARÈSE, filleuse en laine domiciliée à Charnieret, municipalité de Charniès, assistée de Jean-Pierre BRÉAU MACON, âgé de 61 ans et de Marguerite ALDIERE-RÉ, âgée de 31 ans épouse de Père FROGNÉT cultivateur village des Nagets, habilité Hélène VACARÈSE grande-médeuse domiciliée au village des Nagets, en l'absence de Jean-FROGNÉT macon époux d'Agathe de Hélène. Si RUDIN veuve ménagère de Gad. Hélène SIUDIN pour déclarer que leur fils Si RUDIN est accueilli chez à 3 h. du soir au village des Nagets d'un enfant mâle : Père FROGNÉT... Hélène VACARÈSE et Marguerite ALDIERE ont déclamé ne savoir autre.

Jean-Pierre Briéude.

Père Fronet.

- 12 Vendée Ann II - 3 h. du matin.

Le compagne Antoine BAUDET domiciliée, village d'Antreux lequel assiste de Jean-Pierre BRÉAU MACON, âge de 61 ans et de Jean-Pierre BESOGBES, cultivateur âgé de 33 ans tous deux domiciliés à Sézanne, village des Nagets à déclarer que Agnès BESOGBES non épouse est accueillie chez son fils au présent matin le Vendredi à 6 h. du matin au village d'Antreux d'un enfant mâle : Jean-Baptiste BAUDET Antoine BAUDET père de l'enfant a déclaré ne savoir nager.

Jean-Pierre Briéude.

Jean-Pierre Besogabe.

Père Fronet.

- 10 Février 1794 - Au II - 3 h du matin.

Sébastien TEGUÉE, cultivateur
du village d'Arvieuux secteur de la Concluse du
Lévézou, assisté de Baptiste NIQUEL âgé de
51 ans, et Pierre PORTIER, cultivateur âgé de
35 ans, le premier demeurant au village de Lianon-
boue, le dernier village de La Fage -- a déclaré
que Madeleine TEGUÉE sa femme, épouse de
Jean ROCAIGÈC de Lianonboue et accouchée hier
9^e jour des mois de Février présent mais à 2 h du
matin au village de Lianonboue d'un enfant mort :
que l'époux Sébastien TEGUÉE étant frère et déclaré
à l'obéissance du père que il était malade et mourut il fut
déporté avec un quel il a donné le prénom de
Pierre - Jean ROCAIGÈC -- Sébastien TEGUÉE, ouïe
malveillante de l'enfant.

Jean-Baptiste NIQUEL Sébastien TEGUÉE
Pierre PORTIER

- 15 Germinal . Au II - 10 h du matin -

à confesse Pierre MONTAIGNE
d'aujourd'hui du village de Lianonboue, assisté de Jean
ROCAIGÈC cultivateur âgé de 60 ans et Jean PRO-
VEN aîné cultivateur âgé de 43 ans, le premier
de la Fage. le second des Roget -- a déclaré que
Noëlle TALIBERT, son épouse fut accouchée
aujourd'hui 15^e Germinal à 8 h. du matin dans la
maison du village de Lianonboue auquel il a donné le prénom
d'Antoinette MONTAIGNE

Jean ROCAIGÈC - Pierre MONTAIGNE

Jean PROVEN

Pierre PROVEN officier militaire.

Commune de SÉJERAC -

Déposition supplémentaire à celle déjà
faite au N° 1 au mois d'Avril 1793 , vieux style -

- 8 floréal , Au II - 10 h du matin .

qu'confesse Jean ROCAIGÈC
cultivateur de La Fage , assisté de Jean PROVEN, culti-
vateur âgé de 73 ans et Pierre BESOYSES aîné cel-
lui aussi âgé de 60 ans du village des Roget dont
épousé à l'église que Noëlle ROCAIGÈC , fille d'épousé

de Jean-Pierre GONZALEZ absent depuis quelques temps
se concilie hier à l'heure de Floréal à l'âge du roi
au village de La Fage d'une fille : Marguerite
GONZALEZ

Jean ROCHET, agent Jean Froment
Père Froment officier public
Père Bourrelet

- 16 Floréal An II - le roi -

Le concubin François CROS
cultivateur retraité du village --- assisté par
Jean GUERARD, cultivateur âgé de 42 ans et de
François DOPPELHOFER agriculteur âgé de 31 ans,
lors d'un décret mariage religieux de Sébastien
recteur du village du village --- à l'école que
Marie-Jeanne RAYNAL son épouse se concilie
aujourd'hui à l'âge du roi 16^e Floréal
au village du village d'une fille : Paulette. Thérèse
CROS --- François CROS père de la fille, a des
malices qui déclarent ne rien savoir

Froment officier public.

- 25 Floréal An II - le roi -

Le concubin Pierre PALIEU
cultivateur domicilié à Liancourt, assisté par Jean
DELFOUR cultivateur âgé de 43 ans et par Jean
PAUVIERES agriculteur âgé de 40 ans, le
dernier domicilié à Liancourt, le premier est l'agent
à l'école à moi Pierre PALIEU que Marguerite
GLIER, son épouse se concilie aujourd'hui 25^e
Floréal à l'âge du roi au village de Liancourt
d'une enfant née : Jean PALIEU ; Pierre PALIEU
père de l'enfant et le deuxième néo-né avec
moi.

Jean Familière Pierre Froment.
Jean DELFOUR Pierre PALIEU officier public

Communication d'ordinaire de production
que brieille devant vous Messieurs le Sénéchal de Rodez
ou personnes voulue délivrance de Cour.

Jean FROGEN répudie les habiletés du
lieu de Liancourt où dans la paroisse de Sévérac-Bédéac
demandeur, et n'y t.

Couste Messie NICOLAS de premiers, frères
de l'Isle - Génierie et M^e Antoine CHATOUX frères, frères
et Cœurs de la Chapelle de Charnies défendus et n'y t.
Il couste M^e Pierre LEBRETEL, frère - Cœurs de lais
de Sévérac - Bédéac appelle en cause par led. FROGEN
et défendus pour ce qui le concerne.

Le prod^t. forme sa production le 18^e Juin
1760, pour faire délivrer le proc^t et ensuite faire
procéder au jugement, et le proc^ts seront été distribués
à Messieurs le Juge - Maire, il fut fait sommation de
produire en ce même le 24^e d'led. mais que il ci
produire et côté cette L.

Le 13^e Mars d^r M^e LEBRETEL, frère - Cœurs de
Sévérac-Bédéac fit signifier (une) instruction, avec une
requête de justice, et son avocat d'production dont
la copie à ce produire et côté cette L.

Le 20 du même mois à 8^e frères de
l'Isle - Génierie et Charnies furent signifiés les requêtes
et ordonnances, une réponse et une requête de proc^t
dont la copie à ce produire et côté cette M.

Le prod^t. fit observer une instruction pour
répondre aux significations faits de la part de led^r
qui fut signifié le 26 Avril suivant que ce produire
et côté cette N.

Le même jour 26 Avril le prod^t. fit signifier
une requête de justice et donna copie en même temps aux
procureurs des l^es ad^rs en extrait de la visite de
Liancourt faite par M^e François d'Estoing enq^e de
Rodez le 20 Septembre 1724, effect de led^r. requête et de
l'ordre mis en pied d^r échelle que il ci produire et
côté cette O.

led^r. extrait de visite également collationné par M^e
TRIPSC, secrétaire de l'évêché le 26 Avril dernière et

ci produisit et côté cette - - - - - P.

Le 29 d'abril. mois d'Avril 1^{re} LIBRETEL, prieur-
eure d'abbé: leen de Sevres, fit répugner une communication
d'instruction et une requête de pour dont le copie il ci
produisit et côté cette - - - - - Q.

Le 2 Mai dernier. idem. les prières furent répugnées
ole bon côté une réplique et une requête de peint, le copie
et ci- côté cette - - - - - R.

Le 4^e Juillet aussi dernier le fr. abt donna
une requête des permission de faire confesser olidus acte
avec amitié sans peine affit? de l'abt. requête ci
produisit et côté cette - - - - - S.

Le 14^e Juillet dernier il fut procédé au compul-
sion des actes qui ne laissent aucun doute sur le justicier. Il
la demande du fr. abt. puisqu'il me signa ole le Comte
de Roche et ole plus épiscopal de cette ville ainsi qu'il
résulta de l'extrait qui en a été tiré faites appeler
ainsi que'il résulte de l'extrait et du verbal de l'empulsion
du 14 d'abril. mois de Juillet dernier le Not. olidus
communiqué ci produisit et côté cette - - - - - T.

Le fr. abt. renv. encore un extrait ole la visite
faite par M^r de SALÉON le 4 Septembre 1738 ole église
de Sevres et Liancourt comme aussi un extrait ole
visite ole M^r VATELIE une' ole Cormejois. En qualité
ole vicarice-franc ole district, le 8 octobre 1740, lequel
dans prier jointe renvoie directement com amitié sont
ci produisent et côté cette - - - - - U.

Enfin le fr. abt. a fait dresser, par son
avocat une communication, ole réponse aux écrits abt.
Pr. Prières ole flé - Sevres et ole Châtelier par laquelle
et aux meillors des actes que il a reçus au procès, il a
désormais clair que le rolet que l'église ole
Liancourt est annexé ole Sevres - Bétheny, appartient
celles que il ci produisit et côté cette - - - - - X.

Sur meillors ole que il n'y a aucune
difficulté d'adjuger ole fr. abt. le pris et condam-
nation par lui pris alors l'instruction ole procès avec
défens, c'est à quoi il concourt.

Extrait des Registres de l'archidiocèse de
SALON, évêque et Comte de Rodez, concernant la
visite des églises de Liancourt et Levens-Bédéne.

Jean, évêque et Comte de Rodez,
nous nous sommes transportés à la chapelle rurale de
St-Jacques de Liancourt, qu'on dit être annexée à
l'église paroissiale de Levens, dans laquelle après avoir
fait messe prière, nous avons vérifié que cette chapelle
a environ 5 cens de long sur 2 de large, qu'elle
a une voûte, que le plafond, les vitres ont besoin d'être
quelque réfection, que le Voit est en bon état, de
même que la porte, que il y a un petit clocher avec
deux cloches, que l'autel est orné d'un tableau,
que le piedre sacré n'a pas une hauteur de quatre-
cudras, que le petit crucifix n'est pas droit, que
le speculum du cil dore, qui il appartient à cette
chapelle un calice et argent avec sa patène qui n'est
pas doré, un missel, un propre pour la messe,
une couche avec son annexe et cinture, deux cor-
poraux, 6 crucifixes, une pâle, 3 nappes d'autel,
une chasuble de velours rouge et une robe
d'hermine.

Nous avons aussi vérifié que le chandelier
de Levens et à 100 pas de cette chapelle qui est fermé
de meailles et de ferme, mais qu'il n'y a point de croix,
on nous a dit aussi qu'il n'y a pas de place pour faire
les processions, on le voit entre quelques arbres lors de
l'ancienne, et qu'on dit la messe dans cette chapelle
peut-être tout le temps qu'il sera nécessaire les
fêtes solennelles — Bien que, vu le présent pro-
bable de visite nous repassiez les vitres et
le plafond, qu'on dorera la coupe du calice et de
la patène, que l'autel soit remplacé par le chandelier
le Vénérable lequel on a dit déjà fait quelques réfab-
llications. Et qu'on y mettra une croix dans la niche.

— Nous avons également aussi qu'on ne pourvoira
de deux chandeliers de bois sur lequel il crucifix
de deux nappes et une chasuble de linigris? pour toute
la célébration.

Fait à Liancourt le 4 Septembre 1738.
Signature: Jean évêque et Comte de Rodez -

la même fois, après avoir fini la visite de la chapele de Lianmonton nous nous transportons à Seurre pour faire la visite des églises paroissiales. St. Etienne d'us.

Seurre, où nous avons été reçus par M^e BULCHARD DARGÉ le curé de Seurre et de Chenevier, le Père prie depuis le Nouvel An. le prêtre de St.-Genestière et celui de Chaniès d'Issey le St.-Florin également fait également la même chose au village de Lianmonton et donnent au curé pour le service des messes. village 34 livres, alors le prêtre de St.-Genestière 30 livres et celui de Chaniès 9 livres.

Le nombre des communautés est actuellement d'environ 135; le gros de la paroisse est à Lianmonton où il y a environ 21 maisons. Ce village est distant de Seurre d'une demi-heure. Le chemin, il n'y a d'autre caractéristique que celui de Lianmonton.

Père, évêque et curé de Rodez, signe.

Extrait des Registres de visite de l'église de Lianmonton du 18 octobre 1740.

Nous, Jean VALETTE, curé de Chenevier, vicar forain du district de Laquée, en conséquence de la commission à nous donnée par M^e l'évêque et Comte de Rodez, nous avons alors fait la visite de l'église St.-Jacques de Lianmonton que'on dit être annexe de l'église paroissiale de Seurre, faire que il y a un cimetière qui a servi jusqu'ici pour les deux églises, qu'auparavant on y administrait le sacrement de Baptême comme il faut et que l'existence de ce cimetière qui se trouve au fond de l'église, et que le village qui est composé de 21 maisons soit la plus grande partie de paroissiens et que ce soit l'église éloignée d'environ demi-heure de chemins de Seurre.

Après avoir fait cette prière dans l'autre église nous avons vérifié que l'ordonnance de visite de M^e l'évêque du 6 Septembre 1738 a été respectée dans tous nos points sauf que la croix des cimetières qui se fait n'a pas encore été placée et que le garnement de cette croix n'est pas bien attaché à son cadre et que le calice est quelque peu décollé à l'encolure pour être alors ainsi que le P^r ST AUBINIERES, prêtre ouvraie d'us. lieu et tout

frapperont leur décret. Seulement nous l'a assuré.

Véifiée par nous. Commissaire royal et on que déposée
Jean VALLETTE, curé de Cavaillon. M. le
Président Condé, n° 14 - Jean, évêque et Comte de
Roday, m le prélat Webel de M. Tocque de Liancourt -
Ondemande que la voie défié, fût à son le curé
M. n° 14 nécessairement placé et bénit, que le prêtre
de lui doive être attaché à son évêché et qu'il retienne
au plus tôt le calice qui est à M. le Curé.

Donné à Cavaillon dans le cours de cette
visite le 8 octobre 1762.

Jean, évêque et Comte de Roday
par M. L'ADMIRER, n° 14. Collectionneur à l'origine des
nous recevra de l'Évêché de Roday le 1^{er} Novembre
1754 - TRIPASAC, n° 14.

Le 23 Août 1760, n° 14 et
belle copie à M. Guy, Procureur au Palais -

Demandé.

24 Août 1760

Copie de l'Instruction, d'oro? et des
verbos de l'ordre

Pour les deux Pièces de l'É.-Généralité et
des Chanceries.

Comte Jean Fronet, seigneur

Greny -

Pièce -

Copie d'un inventaire et production
pour les deux Pièces de l'É.-Généralité et des
Chanceries.

Comte Jean Fronet seigneur des
Bâtiments de Liancourt -

Greny -

Pièce -